

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL

tenue le 18 septembre 2003 à 19 h 30
au Centre Mont-Royal
au 2200, rue Mansfield à Montréal.

SONT PRÉSENTS

Gérald Tremblay, président du conseil;

Jean-Jacques Beldié, André Boileau, Réjean Boyer, André J. Côté, Claude Dauphin, Chantal Deschamps, Alan DeSousa, Laurent Dugas, Alvaro Farinacci, Helen Fotopulos, Jean Gérin, James V. Infantino, Michel Latendresse, Robert Libman, Jacques Moreau, Jacques Olivier, Gilles Pelletier, Michel Prescott, Jean-Marc Robitaille.

N'ONT PU ASSISTER

Pierre Bourbonnais, Georges Bossé, Claude Carignan*, Francine Senécal*, Gilles Vaillancourt, Frank Zampino.

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, le secrétaire de la Communauté, Me Claude Séguin et l'assistante-secrétaire, Mme Line Rioux, assistent à l'assemblée.

La convocation a été transmise le 10 septembre 2003 et l'avis public a été donné le 15 septembre 2003.

L'assemblée est déclarée ouverte à 19 h 30.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La liste des noms des personnes qui ont posé des questions est jointe en annexe. Aucun conseiller n'a posé de question.

ORDRE DU JOUR

Le point 5.1. est retiré de l'ordre du jour.

CC03-025

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 12 JUIN 2003

PROPOSÉ PAR : M. Gilles Pelletier

APPUYÉ PAR : M. James V. Infantino

Il est résolu d'approuver avec dispense de lecture le procès-verbal de l'assemblée du conseil tenue le 12 juin 2003.

CC03-026 RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONSULTATION SUR LE PROJET
DE L'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution CE03-138,

PROPOSÉ PAR : M. Jean-Marc Robitaille

APPUYÉ PAR : M. Michel Latendresse

Il est résolu

De prendre acte du rapport de la commission de consultation publique sur le projet d'énoncé de vision stratégique du développement économique, social et environnemental de la Communauté métropolitaine de Montréal;

D'adopter les modifications à l'énoncé de vision stratégique du développement économique, social et environnemental de la Communauté telles que recommandées par la commission dans son rapport.

CC03-027 PROJET DE PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution CE03-140,

PROPOSÉ PAR : M^e André Boileau

APPUYÉ PAR : M. Alvaro Farinacci

Il est résolu

D'adopter le projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

De soumettre ce projet à la consultation publique avant le 15 décembre 2003.

19 voix en faveur.

1 voix contre.

La proposition est adoptée.

CC03-028 COMMISSION DE CONSULTATION CONCERNANT LE PROJET DE
PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution CE03-137,

PROPOSÉ PAR : M^e André Boileau

APPUYÉ PAR : M. Réjean Boyer

Il est résolu

De constituer une commission de consultation publique sur le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles;

De désigner les cinq personnes suivantes membres de cette commission:

- Monsieur Alex Harper (représentant du milieu des affaires)

.../3

- CC03-028 (suite)
- Monsieur Jean-François Lefebvre (représentant des groupes de protection de l'environnement)
 - Monsieur Jean-François Léonard (représentant du milieu universitaire)
 - Madame Monique Richard (représentante du milieu syndical)
 - Madame Louise Roy (représentante du milieu sociocommunautaire)

De désigner parmi ces membres Madame Louise Roy pour agir à titre de présidente;

De donner mandat à cette commission de tenir des audiences publiques sur le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles conformément aux dispositions des articles 53.12 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) ; dans l'exécution de ce mandat, la Commission doit :

Tenir, avant le début de la période de consultation, des séances publiques d'information afin de diffuser le plus largement possible le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles;

Tenir au moins une séance publique de consultation dans chacun des cinq secteurs géographiques du territoire de la Communauté;

Tenir ses séances publiques de consultation avant le 15 décembre 2003;

Déposer à la Communauté au plus tard le 12 mars 2004 un rapport final des observations recueillies auprès du public et des modalités de la consultation publique.

CC03-029

RÈGLEMENT NUMÉRO 2003-23 SUR LA NUMÉROTATION DES RÈGLEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution CE03-131,

PROPOSÉ PAR : M. André J. Côté

APPUYÉ PAR : M. Robert Libman

Il est résolu d'adopter avec dispense de lecture le règlement numéro 2003-23 sur la numérotation des règlements de la Communauté métropolitaine de Montréal dont copie a préalablement été distribuée.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Procès-verbaux des séances du comité exécutif du 5 juin, 19 juin et 21 août 2003.
-

Les articles de l'ordre du jour ayant été traités, l'assemblée est levée à 21h10.

Les résolutions CC03-025 à CC03-029 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Gérald Tremblay
Président

Claude Séguin
Secrétaire

* Note du secrétaire de la Communauté :

Mme Francine Senécal et M^e Claude Carignan ont motivé leur absence au sens du règlement concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil de la Communauté.

ANNEXE

Période de questions des citoyens
Assemblée ordinaire du conseil du 18 septembre 2003

NOM	SUJET DE L'INTERVENTION
<u>M. Karel Ménard</u> Forum québécois pour une gestion écologique des déchets	Gestion des déchets
<u>Mme Marlène Laberge</u> Centre d'information sur l'environnement de Longueuil	Boisé du Tremblay
<u>Mme Coralie Deny</u> CRE Montréal	Plan de gestion des matières résiduelles
<u>M. Marc Olivier</u> CRE Montérégie	Mise en place de la collecte sélective
<u>M. Robert Perreault</u> CRE Montréal	Plan de gestion des matières résiduelles
<u>M. Michel Seguin</u> Réseau des ressourceries	Plan de gestion des matières résiduelles